



Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE Marne Confluence

Phase : diagnostic

Commission Thématique Aménagement
3 décembre 2012

Rappel – Calendrier global d'élaboration du SAGE



2011	2012	2013	2014
------	------	------	------

Etat initial	<i>Etudes complémentaires</i>		
---------------------	-------------------------------	--	--

**Diag-
nostic**

Comprendre les enjeux et problèmes

Définir les objectifs
Proposer des solutions

Tendances & Scénarios

Définir des dispositions, fixer des règles

PAGD + Règlement

Choix de la stratégie

PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable

Calendrier du diagnostic

- Diagnostic **co-produit** par les membres des Com. Thématiques et du Bureau
- Calage de la méthode par le Bureau
- Les Commissions Thématiques, instances motrices du diagnostic
- Dans les intervalles, **travail de co-construction permanent** via l' agora

Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
Etat initial			<i>Etudes compl.</i>				
CLE			CLE				
			Diagnostic				
			B		CT	B	
						Tendances	



Commission Locale de l' Eau



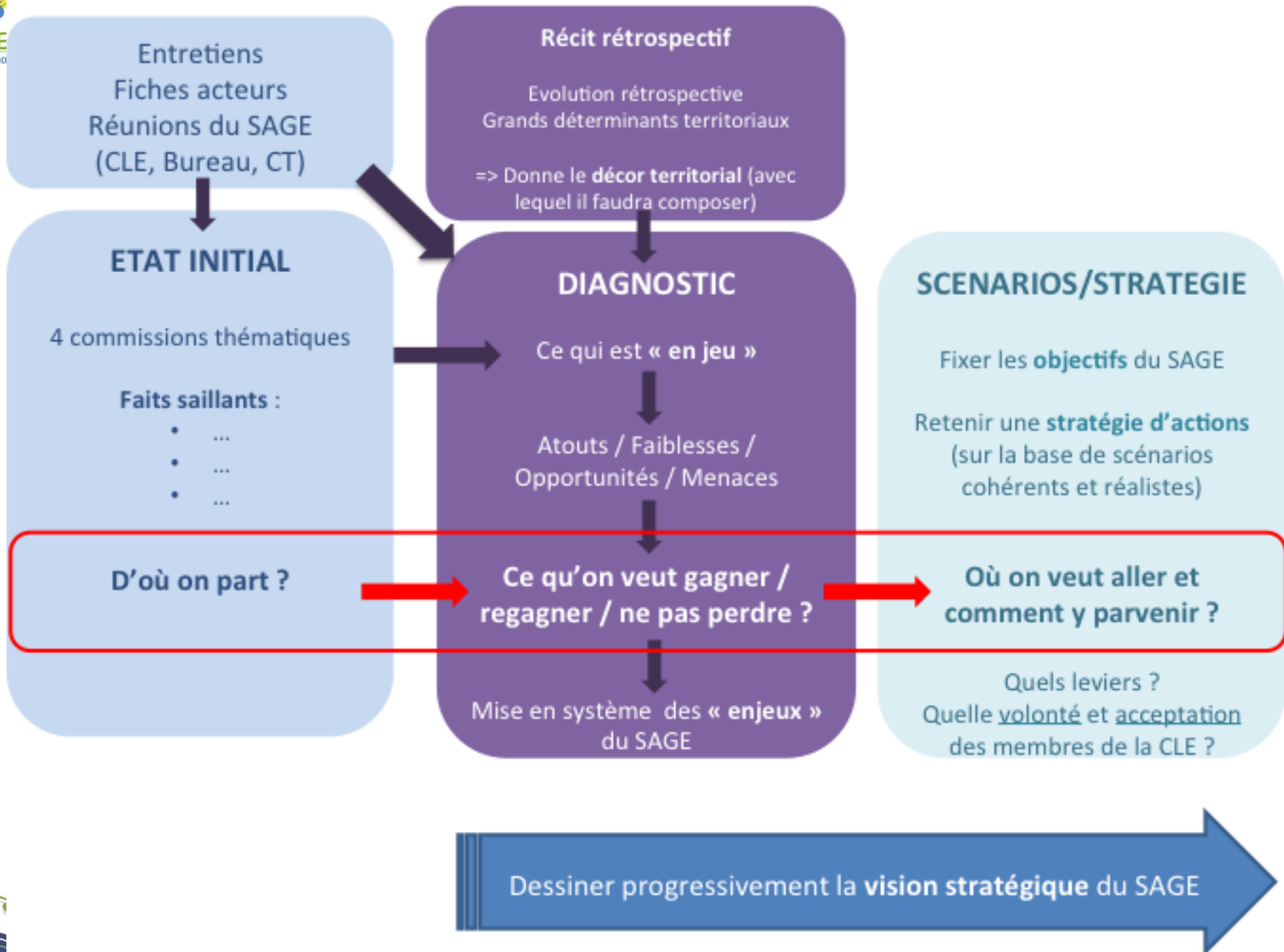
Bureau de la CLE



Commissions thématiques

Principes du diagnostic

- Le diagnostic **met en partage une vision stratégique** de la situation, qui invite à l'action
- Il replace cette situation dans **l'histoire du territoire et de ses liens à l'eau**
- Il dégage, **pondère et qualifie** les « enjeux » au sens littéral du terme, c'est-à-dire ce qu'on espère (re)gagner ou ne pas perdre à l'avenir, **du point de vue des acteurs** et de l'état initial
- Il formule les **(in)cohérences et tensions** qui peuvent exister entre les enjeux ainsi formulés
- Pour cela il part d'une série de **propositions de ce qui est « en jeu »** sur le territoire, tel que les acteurs l'ont exprimé à la CLE, en Bureau, lors des Commissions Thématiques et des entretiens. **Ces propositions sont prises comme points d'entrée dans l'exercice d'élaboration du diagnostic.**



Dessiner progressivement la vision stratégique du SAGE

Objectif et organisation de la journée

- **Objectif : porter ensemble un regard stratégique sur ce qui est « en jeu » sur la thématique usages**
 - À partir d'une première formulation
 - Qualifier les atouts, faiblesses, opportunités, menaces pour traiter ces éléments « en jeu »
 - Produire ainsi un matériau alimentant un diagnostic stratégique d'ensemble sur les enjeux du SAGE

- **Organisation du travail**
 - **Matin : plénier**
 - poser le « décor » territorial du SAGE sur la base d'un récit rétrospectif
 - Partager une première formulation des éléments « en jeu » et la méthode de travail pour l'après-midi
 - **Après-midi :**
 - Travaux en groupes (un groupe / enjeu)
 - Restitution en plénier

Pourquoi un récit rétrospectif ?

- Analyse rétrospective de l'évolution des différents thèmes de l'état initial et de leur prise en charge par les pouvoirs publics
 - Une **mise en perspective** de l'ensemble des thématiques du SAGE dans une **vision dynamique**
 - Faire ressortir les grands déterminants territoriaux et socio-économiques de ces évolutions : **poser le « décor » territorial du SAGE**
- Vers une formulation globale sur les enjeux du SAGE, appropriable par les instances du SAGE
- Préalable indispensable pour la phase suivante de construction des scénarios

Proposition de formulation de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE

- De quoi parle-t-on ?
 - Ce que l' on souhaite gagner ou reconquérir
 - Ce que l' on craint de perdre
- Une première formulation, sur la base :
 - Des échanges avec les acteurs en phase d' état initial
 - Entretiens
 - Commissions thématiques
 - Bureau
 - CLE
 - Des précisions et qualifications apportées par l' expertise conduite dans l' état initial

Éléments « en jeu » relatifs à la Commission Usages

- Le partage de la voie d'eau entre les navigations, les sports et loisirs sur l'eau
- Les berges et bords de Marne comme espaces de ressourcement, de sports et loisirs diversifiés et de lien social
- La redécouverte (au sens d'un autre regard) des affluents de la Marne et de leurs berges
- La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides (la Marne, les cours d'eau, leurs berges et les étangs) qui les supportent

Éléments « en jeu » relatifs à la Commission Milieux naturels

- La compatibilité de la qualité des milieux aquatiques et humides (La Marne, les cours d'eau, leurs berges et les étangs) avec les usages qu'ils supportent
- L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement
- L'expression du potentiel écologique des milieux aquatiques (dont retour des espèces qui en sont l'emblème comme les poissons migrateurs)

Éléments « en jeu » relatifs à la Commission Qualité

- La diminution des pollutions de temps sec et l'atteinte des objectifs DCE : d'une part sur la Marne et la base de Vaires-Torcy, d'autre part les affluents et le canal de Chelles
- Le retour de la baignade sur la Marne et la qualité des rivières par temps pluie
- La durabilité de l'offre quantitative et qualitative d'eau potable

Éléments « en jeu » relatifs à la Commission Aménagement

- L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement
- L'acceptation et l'adaptation du territoire au risque d'inondation exceptionnelle
- La diminution du ruissellement et de ses impacts
- Les identités paysagères et leurs mises en valeur

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 1

Le partage de la voie d'eau entre les navigations, les sports et loisirs sur l'eau

- Les points saillants de l'état initial
 - **Des usages nombreux et diversifiés** : transport de marchandises (80 % du trafic) ; transport de passagers ; navigation de plaisance motorisée ; habitat fluvial ; canoë/kayak ; aviron ; voile, ski nautique
 - Une **réglementation** (arrêtés préfectoraux) plus ou moins concertée selon les départements et actuellement **remise en question** dans le Val de Marne
 - Une **gouvernance informelle** au travers de relations bilatérales entre les représentants des activités et une **gouvernance organisée**, jusqu'à récemment, par les services de l'Etat dans le Val de Marne autour de l'arrêté préfectoral
- Notre ressenti suite aux échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une préoccupation forte et très partagée...
 - ... ravivée par l'annulation de l'arrêté 94
 - Un questionnement sur les conséquences du développement futur du transport de marchandise

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 2

Les berges et bords de Marne comme espace de ressourcement, de sports et loisirs diversifiés et de lien social

- Les points saillants de l'état initial
 - De **nombreux projets** d'aménagements des berges pour le public portés par les collectivités
 - Des **pratiques diversifiées** : promenades, vélos, pêche, manifestations, etc.
 - **Des ruptures de continuité** dans les cheminements
- Notre ressenti suite aux échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une demande sociale présente et relayée parmi les acteurs du SAGE
 - Une dimension identitaire, éclairée par le récit rétrospectif (lien social notamment)
 - Une problématique « éclatée »

La redécouverte (au sens d'un autre regard) des affluents de la Marne et de leurs berges

- Les points saillants de l'état initial
 - Des cours d'eau **très artificialisés** voir disparus
 - Des pratiques et usages sinon inexistantes, diffus et très limités
 - Des **projets** de valorisation **émergents** portés par les collectivités
- Notre ressenti suite aux échanges avec les acteurs du SAGE
 - Le souci de ne pas laisser les affluents occultés par l'axe Marne
 - Une problématique difficile mais importante pour fonder la plus-value du SAGE à l'échelle de tout son territoire

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 4

La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides (Marne, cours d'eau, berges et étang) qui les supportent

- Les points saillants de l'état initial
 - L'héritage de berges parfois très artificialisées
 - Des projets d'aménagements des berges pour le public qui ne tiennent pas toujours compte des milieux aquatiques
 - Une demande de loisirs « doux »
 - Des usages de navigation (notamment transport de marchandise) qui constituent des pressions sur la qualité des milieux
 - Des étangs supports d'une forte demande sociale, à l'équilibre écologique fragile, longtemps ignoré
- Notre ressenti suite aux échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une vigilance importante sur cette question, partagée au-delà des seuls « naturalistes »...
 - ... mais des tensions réelles ou potentielles

La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent

- Les points saillants de l'état initial
 - Une attractivité des bords de Marne, des étangs et d'une partie du Morbras liée au cadre naturel et paysager; un déficit d'attractivité sur les autres cours d'eau
 - Des grands parcs urbains dédiés à la promenade et intégrant des milieux naturels humides
 - Une demande et une offre de loisirs « doux » qui augmentent
 - Des aménagements de berges pour le public et/ou pour la navigation qui ne tiennent pas toujours compte des milieux aquatiques et humides
 - De fortes incidences des équipements pour la navigation commerciale et du batillage induit sur l'état de dégradation des milieux naturels (érosion, appauvrissement des habitats...)

- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une **vigilance importante et partagée** par les « naturalistes » et par la plupart des usagers
 - Une **prise de conscience progressive du patrimoine naturel et du potentiel touristique** sous la pression de la société civile... mais qui n'est pas encore généralisée

L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement

- Les points saillants de l'état initial
 - ~7 500 ha de zones présumées humides le long des cours d'eau / berges et au cœur des massifs forestiers
 - La Marne et les massifs forestiers => au cœur d'enjeux majeurs aux échelles interrégionale, régionale (SRCE) et locale
 - Un isolement progressif des composantes de la trame verte et bleue lié au développement et à la densification du tissu urbain et du réseau de transport
 - Des continuum aquatiques peu fonctionnels, marqués par la présence d'ouvrages infranchissables ou fortement impactants
 - Une continuité écologique des berges altérée : alternance de tronçons artificialisés/naturels, et plus ou moins gérés et dégradés
 - La multiplication des projets de restauration écologique des berges et zones humides
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une **progression de la prise de conscience par tous les acteurs** des enjeux liés à la qualité écologique des cours d'eau et des berges
 - Une **inquiétude** liée au conflit potentiel entre obligation de protection des zones humides, de développement des continuités écologiques et souhaits/besoins de développement urbain

L'expression du potentiel écologique des milieux aquatiques

● Les points saillants de l'état initial

- Marne : présence de plusieurs espèces de poissons remarquables, mais plus qu'une seule espèce migratrice, l'Anguille, présentant un fort intérêt pour les migrateurs (SRCE)
- Des aménagements peu favorables à l'expression du potentiel écologique:
 - Des continuum aquatiques peu fonctionnels, marqués par la présence d'ouvrages infranchissables ou fortement impactants
 - De fortes contraintes latérales (digues, protection de berges), rares et petites zones d'expansion de crues...
- Une gestion des berges, plans d'eau et cours d'eau qui peut être favorable (lutte contre les espèces invasives, gestion différenciée des berges...)... mais encore trop morcelée

● Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE

- Une **conscience accrue** de la nécessité de lutter contre l'appauvrissement de la qualité écologique des milieux naturels
 - des **actions directes** sur les cours d'eau: classement de la Marne, restauration et gestion écologique des berges ... Vers une réouverture des tronçons busés?
 - des **actions diffuses en faveur de l'environnement** à l'échelle de l'ensemble du territoire (lutte contre les espèces invasives, politiques zéro-phyto, maîtrise des ruissellements et des pollutions accidentelles, aménagements durables...)
- Une mobilisation pour les sites remarquables, qui ne doit pas oublier la **nature ordinaire**

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 8

La diminution des pollutions de temps sec et l'atteinte des objectifs DCE

La Marne - la base de Vaires -Torcy

Les affluents - le canal de Chelles

● Les points saillants de l'état initial

- Beaucoup de données disponibles concernant la qualité des cours d'eau, parfois hétérogènes, mais un manque de connaissance fine, notamment sur le Merdereau, le Val Maubué et le Canal de Chelles ;
- La Marne présente une bonne qualité physico-chimique, même si certains polluants particuliers posent encore des problèmes spécifiques. Le Morbras et le ru de Chantereine sont de qualité médiocre ;
- Malgré un bon niveau de collecte et de traitement de l'assainissement, la persistance de rejets directs de temps sec dans les cours d'eau ;

● Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE

- Les objectifs DCE risquent de ne pas pouvoir être atteints sur les affluents, compte tenu de leur faible débit ;
- Le morcèlement de la compétence « assainissement » freine la performance globale des dispositifs techniques

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 9

Le retour de la baignade sur la Marne et la qualité des rivières par temps de pluie

- Les points saillants de l'état initial
 - Une Marne déjà aujourd'hui « non baignable » et une « nouvelle » directive « Baignade », qui durcit encore les exigences ;
 - La dégradation de la Marne par temps de pluie est avérée, mais les conditions dynamiques de cette dégradation sont encore mal appréhendées ;
 - L'ensemble des débits pluviaux contribue à la pollution de la Marne, y compris les rejets des réseaux séparatifs « eaux pluviales » (même ceux dont la sélectivité est acceptable) et des plateformes routières ;
 - La dégradation de la qualité de la Marne concerne les paramètres bactériologiques, mais aussi certains polluants chimiques (hydrocarbures) ;
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Malgré l'Histoire et une demande sociale qui s'accroît, le « retour de la baignade », porté par certains acteurs, n'est pas encore considéré comme atteignable et/ou souhaitable par tous ;
 - Les techniques de dépollution des eaux pluviales ne répondent pas aujourd'hui aux besoins de protection des milieux.

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 10

La durabilité de l'offre quantitative et qualitative d'eau potable

- Les points saillants de l'état initial
 - Une capacité de production d'eau potable de 962 000 m³/j, sur 4 usines modernes, alimentant plus de 2,2 millions d'habitants,
 - L'importance de l'intercommunalité et de la délégation de service public comme mode de gestion,
 - Un service de l'eau de qualité et fortement sécurisé, avec une grande vigilance sur la qualité de l'eau, y compris vis-à-vis des pollutions accidentelles ou des polluants « émergents »,
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une ressource et une capacité de production, fierté du territoire (histoire, technologie), dont le niveau de sécurité sera affecté par le Grand Paris et le changement climatique,
 - La faiblesse du renouvellement des conduites, au motif d'un rendement technique satisfaisant,

L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement

- Les points saillants de l'état initial
 - ~7 500 ha de zones présumées humides le long des cours d'eau / berges et au cœur des massifs forestiers
 - La Marne et les massifs forestiers => au cœur d'enjeux majeurs aux échelles interrégionale, régionale (SRCE) et locale
 - Un isolement progressif des composantes de la trame verte et bleue lié au développement et à la densification du tissu urbain et du réseau de transport
 - Des continuum aquatiques peu fonctionnels, marqués par la présence d'ouvrages infranchissables ou fortement impactants
 - Une continuité écologique des berges altérée : alternance de tronçons artificialisés/naturels, et plus ou moins gérés et dégradés
 - La multiplication des projets de réaménagement, restauration écologique ou renaturation des berges et zones humides
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une **progression de la prise de conscience par tous les acteurs** des enjeux liés à la qualité écologique des cours d'eau et des berges
 - Une **inquiétude** liée au conflit potentiel entre obligation de protection des zones humides, de développement des continuités écologiques et souhaits/besoins de développement urbain

CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE : n° 12

L'acceptation et l'adaptation du territoire au risque d'inondation exceptionnelle

- Les points saillants de l'état initial
 - L'absence de crue majeure depuis près de 60 ans ;
 - L'accroissement de l'urbanisation ou de sa densification dans les zones considérées comme inondables, c'est-à-dire **poursuite** de l'augmentation de la **vulnérabilité** des populations aux crues majeures ;
 - Plusieurs types de protection coexistent sur le territoire : globale (Lac Marne), locales, actives ou passives (murettes, stations anti-crues, ...) constituant un dispositif de protection **efficace**, mais **insuffisant et territorialement hétérogène** ;
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - Une conscience très peu aiguë de l'existence d'un risque d'une crue majeure,
 - Des positionnements contrastés vis-à-vis des restrictions du droit à construire,
 - Pas de prise en compte des conditions de vie **pendant la crue**, et l'« **après-crue** » (résilience) : les dispositions constructives prescrites en zone inondable ne concernent que les **bâtiments**.

La diminution du ruissellement et de ses impacts

- Les points saillants de l'état initial
 - Malgré les nombreux travaux d'assainissement et d'aménagement réalisés, certains secteurs du territoire sont **vulnérables** au ruissellement, et le resteront pour des évènements très **exceptionnels** ;
 - Le ruissellement génère des **pollutions** pour tous les cours d'eau, ainsi que la **dégradation** des berges des petits affluents ;
 - Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux montrent une certaine **hétérogénéité** dans leurs prescriptions, heureusement compensée par l'action intégratrice des CG 93 / 94 ;
- Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE
 - La maîtrise du ruissellement est enfin entrée « dans les mœurs ». Toutefois :
 - Il existe des divergences de **cultures** entre aménageurs urbains et gestionnaires des réseaux
 - la **gestion pérenne** de l'ensemble des sites, ouvrages, équipements, ..., publics et privés, construits à cet effet reste un **défi** sur le long terme

Les identités paysagères et leurs mises en valeur

- **Les points saillants de l'état initial**
 - Des paysages à la fois diversifiés et identitaires de la vallée de la Marne
 - Des potentialités de mise en valeur des berges, des éléments de patrimoine et de l'eau dans la ville insuffisamment exploitées,
 - Une connaissance partielle et inégale des paysages autour des affluents
 - Une gouvernance en lien avec celle de l'aménagement
- **Notre ressenti après les échanges avec les acteurs du SAGE**
 - Un sujet transversal, peu incarné et peu reconnu, abordé plutôt dans ses dimensions cadre de vie, espaces naturels et patrimoine, moins dans ses dimensions d'aménagement (attractivité résidentielle) et des usages (ressourcement)
 - Une prise de conscience de la nécessité d'une mise en valeur attestée par les études existantes et en cours, principalement sur la Marne
 - Une difficulté d'associer paysage et urbain, et de mesurer cet enjeu face à la pression urbaine

Méthode de travail l'après-midi : La matrice « AFOM »

<p>ATOUTS</p> <p>Sur quoi pouvons nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p>
<p>OPPORTUNITES</p> <p>Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p>	<p>MENACES</p> <p>De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p>

Un exemple de matrice AFOM : L'inscription des continuités écologiques et des ZH dans le territoire...

ATOUTS :

Sur quoi pouvons nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet « en jeu » ?

- Un contexte législatif favorable concernant la préservation et la gestion durable des zones humides
- Un principe de compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les SAGE
- Des projets de restauration écologique ou de renaturation des berges
-

FAIBLESSES

Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet « en jeu » ?

- Un manque de connaissance et de protection des zones humides
- ...

OPPORTUNITES

Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?

- Restauration des continuités écologiques en application du classement de la Marne en liste 2
- ...

MENACES

De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?

- Nouveaux projets d'aménagement accroissant l'imperméabilisation et la densification
-

Les règles de travail en groupes

- Des règles de comportement
 - Pas de censure
 - Pas d'autocensure
 - Effort d'écoute et de partage du temps de parole
- Des règles de fonctionnement
 - Un président : gestion du temps, rappel régulier de l'avancement du travail
 - Un rapporteur : saisie des contributions de chacun sur post-it, placement sur la matrice, relance de la réflexion collective, restitution

Produits attendus

- La matrice AFOM instruite
 - Feuilles et post-it
 - Différentes dimensions abordées
 - Technique
 - Organisationnel
 - Juridique, réglementaire, administratif
 - Sociologique, politique, ...
 - ...
- Une restitution orale par le rapporteur
 - Commentaire des post-it à l' échelle de chaque case
 - Un état des débats ayant eu lieu, y compris si divergences
 - Le cas échéant, les spécificités géographiques
- Le cas échéant, des points de vigilance relatifs aux liens avec les autres commissions



Merci de votre attention